

**Le Monde (septembre 2025)**

## **Protection de la biodiversité : faut-il changer les règles d'implantation des centrales solaires ?**

**Le Conseil national de la protection de la nature recommande d'interdire tout nouvel équipement photovoltaïque sur des espaces naturels ou semi-naturels tant que le potentiel des surfaces artificialisées n'a pas été épousé. Un avis critiqué par les représentants des entreprises de la filière.**

Par [Perrine Mouterde](#)



Panneaux solaires de la centrale électrique de La Colle des Mées (Alpes-de-Haute-Provence), en 2019. GERARD JULIEN / AFP

Peut-on développer massivement l'énergie solaire en France tout en préservant la biodiversité ? Le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) apporte sa contribution à ce débat en alertant, [dans un nouvel avis](#), sur les risques posés par la poursuite du déploiement de la filière dans les conditions actuelles. Cette instance consultative ne remet

pas en cause les ambitions gouvernementales en matière de photovoltaïque, mais formule une série de recommandations fortes pour mieux prendre en compte les espèces et les écosystèmes. Les représentants des entreprises du secteur contestent en grande partie ces préconisations, le syndicat Enerplan regrettant une étude « à charge ».

Le CNPN, instance d'expertise scientifique et technique, s'est autosaisi pour réaliser cet avis global, mis en ligne au cœur de l'été et présenté début septembre. « *Nous constatons une très forte hausse des dossiers photovoltaïques avec une emprise de plus en plus importante sur des espaces naturels*, explique Maxime Zucca, vice-président de la commission espèces et communautés biologiques du CNPN. *Nous avons même reçu des alertes de services de l'Etat pour nous dire qu'il se passait des choses alarmantes. Donner notre avis projet par projet ne suffisait pas à enrayer la machine.* »

Les experts soulignent, en préambule, l'importance de déployer des installations solaires pour se substituer aux sources d'énergies fossiles et donc lutter contre le dérèglement climatique, l'une des principales menaces pour l'humanité. Mais ils rappellent également que les scientifiques appellent à traiter « *de pair et avec la même ambition* » les crises du climat et de la perte du vivant. « *La lutte contre le changement climatique, et la transition énergétique en particulier, ne doit pas conduire à accélérer le déclin de la biodiversité* », insistent-ils.

## « Tendance au gigantisme »

L'énergie solaire, qui pose moins de problèmes d'acceptabilité que l'éolien, a connu un développement important ces dernières années. Plus de 200 000 installations ont été raccordées au réseau électrique en 2023, soit plus du double qu'en 2022. Pour atteindre les objectifs fixés pour la fin de la décennie, le rythme de déploiement devrait encore presque doubler. Si toutes les sources d'énergie ont des conséquences potentiellement importantes sur l'environnement, le CNPN note que l'un des « *inconvénients majeurs* » du solaire est qu'il s'agit de l'une des sources d'énergie qui « *consomme le plus d'espace* ».

Dans son avis, l'instance s'inquiète d'une « *tendance au gigantisme et à des empiètements sur les milieux naturels* » tels que des prairies, des forêts, des zones humides, des lacs ou des espaces agricoles. Récemment, le [projet Horizeo d'immense parc photovoltaïque](#) dans le massif des Landes, ou ceux [situés sur la montagne de Lure](#), dans les Alpes-de-Haute-Provence, ont provoqué de vives contestations. Mardi 4 septembre, des agriculteurs et un énergéticien ont annoncé avoir reçu l'accord de la préfecture des Landes pour lancer l'un des plus vastes projets d'agrivoltaïsme du pays.

Face à cette situation, le CNPN formule 21 recommandations. L'une des principales, et certainement la plus polémique, consiste à interdire tout nouvel équipement photovoltaïque sur des espaces naturels ou semi-naturels tant que le potentiel des surfaces artificialisées n'a pas été épousé. « *Ce qui est le plus simple et le moins coûteux, c'est d'installer des panneaux dans les milieux naturels, dans les zones qui sont parfois les plus tranquilles, les seuls espaces non cultivés. On grignote ainsi ces habitats de façon étonnante, sans que cela se voie trop* », observe Maxime Zucca. Le changement d'usage des sols est l'une des principales causes de l'effondrement de la biodiversité.

Le CNPN appelle à faire de l'équipement des parkings en ombrières une « *priorité absolue* » et à réaliser un cadastre solaire de ces sites pour estimer le potentiel réel. Elle propose en outre un « *grand chantier national* » pour équiper en panneaux une maison résidentielle sur

deux (contre une sur vingt aujourd’hui) d’ici à 2035 et l’ensemble des grandes toitures commerciales et industrielles. « *Plusieurs études suggèrent que l’objectif de 100 gigawatts peut être atteint en mobilisant uniquement des espaces artificiels (toitures, hangars agricoles existants, parkings, routes, etc.)* », écrivent les experts.

## « Renaturer » les friches

Cette affirmation fait bondir les professionnels du secteur des renouvelables. « *Il est facile de dire “équipons les toitures et les parkings”, mais cela coûte plus cher, cela produit moins, les gens n’ont pas forcément envie d’avoir ça chez eux, c’est plus lent, plus compliqué en termes de réseau... L’idée que l’on puisse atteindre nos objectifs sans installations au sol est ridicule* », tranche Daniel Bour, le président d’Enerplan, le syndicat des professionnels de l’énergie solaire.

La filière estime que sur les 100 gigawatts de capacités à installer dans les prochaines décennies, environ la moitié devrait relever de centrales au sol. Elle relativise toutefois l’impact que cela aurait à l’échelle du pays : « *Installer 50 gigawatts au sol reviendrait à couvrir seulement 0,07 % du territoire* », insiste M. Bour.

Si des zones naturelles devaient être utilisées, une fois les espaces artificialisés épuisés, le CNPN propose d’exclure une partie des aires protégées des terrains pouvant être équipés de panneaux. Il souhaite également définir de manière beaucoup plus stricte les friches ainsi que les milieux « *dégradés* » ou « *incultes* ». Il note par exemple une « *grande confusion* » autour de la notion de friche industrielle et explique que de nombreux sites, après avoir été renaturés, présentent une biodiversité importante. « *Si toutes les activités humaines peuvent être autorisées dans les aires protégées, sous certaines conditions, pourquoi exclurait-on seulement les énergies renouvelables de cette approche au cas par cas ?* », s’inquiète Jules Nyssen, le président du Syndicat des énergies renouvelables.

L’avis du CNPN pointe également le manque de moyens et d’effectifs au sein des services de l’Etat chargés d’autoriser des projets toujours plus nombreux. Cette situation « *empêche une instruction et une évaluation environnementale suffisantes pour tous les dossiers* ».

En 2022 et 2023, un quart des projets déposés dans quatre régions se sont par exemple vu attribuer un avis favorable tacite des autorités environnementales – c’est-à-dire qu’ils ont été approuvés sans avoir été examinés. Parmi les pistes d’évolution, le CNPN appelle également à renforcer considérablement les mesures d’évitement et de compensation, jugées le plus souvent « *trop faibles et sous-dimensionnées* ».

« *Le manque d’effectifs freine l’instruction des dossiers mais ne dégrade pas la qualité de l’instruction*, estime Jules Nyssen. *Les développeurs se plaignent plutôt du fait qu’on leur demande beaucoup d’études supplémentaires.* » « *Nous sommes le pays le plus lent au monde pour accorder des autorisations, toute l’Europe va deux à trois fois plus vite*, ajoute Daniel Bour. *Les procédures sont extrêmement lourdes et il y a de plus en plus de mesures de compensation.* » Un seul point de l’avis du CNPN semble véritablement faire consensus : le besoin d’études et de travaux de suivi pour objectiver ce débat.

[Perrine Mouterde](#)

